



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 42_CC_2026_CCDS

ORGANISATION DE LA 7^{ème} ÉDITION DE LA COUPE DES SAVANES FOOTBALL

Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à huit heures trente, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibération de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Michael RIMANE, Président.

Conseillers communautaires présents :

Michael RIMANE, Enrico WILLIAM, Véronique JACARIA, Ruanny CANTAO DIAS, Patrick COSSET, Nicsonne JEANTY, Naëll TORVIC, Johanna HORTH, Constantin-Richard AMARANTHE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Marie-France BANGO, Enrico BERTHIER, Axelle BOIS-BLANC, Vanessa BOIS-BLANC, Corinne CHATEAU, Keila DE PAIVA, Albert GOLITIN, Aglaé LETARD, Frédéric LLADERES, Jocelyn NIAMA, Claudine RINGUET, François RINGUET, Lauric SOPHIE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE a Lauric SOPHIE
Gilles DUFAIL à Michael RIMANE
Fidélia BOCAGE à Naëll TORVIC
Françoise FRÉDOC à François RINGUET

Absents excusés :

Micheline ANTOINETTE, Stelly FERNAND LAURENCIN, Albert Franck SAMUELS, Benjamin ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à approuver l'organisation de la 7^{ème} édition de la « Coupe des Savanes football », en partenariat avec la Ligue de Football de la Guyane (LFG).

La Coupe des Savanes de Football est un événement sportif annuel visant à encourager le développement du football, en particulier chez les jeunes de notre département. Le football, étant l'un des sports les plus populaires de notre territoire avec un grand nombre de licenciés, bénéficie d'un fort soutien communautaire.

Pour la 7^{ème} édition de cette compétition, qui se déroulera de septembre à décembre 2026, elle sera exclusivement dédiée à la catégorie U17. Cette décision a été prise en raison du nombre limité de compétitions disponibles pour cette tranche d'âge. Il n'y aura pas de compétition pour les équipes seniors cette année.

Il est donc proposé d'approuver l'organisation de la « 7^{ème} édition de la Coupe des Savane football » en partenariat avec la LFG et d'assumer tous les frais liés à ce projet pour un montant de **18 000,00€ (dix-huit mille euros)**, conformément au budget prévisionnel présenté ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais d'organisation à la LFG	5 000,00€	CCDS	18 000,00€
Communication, transport, restauration, animation, matériel, trophées, Textile, récompense	5 000,00€		
Récompenses 1 ^{er} : 2 500,00€ 2 ^{ème} : 2 000,00€ 3 ^{ème} : 1 500,00€ 4 ^{ème} au 7 ^{ème} : 500,00€	8 000,00€		
Total	18 000,00€	Total	18 000,00€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'organisation de la manifestation sportive, « 7^{ème} édition de la COUPE DES SAVANES FOOTBALL » en partenariat avec la Ligue de Football de la Guyane, pour un montant de **18 000,00€ (dix-huit mille euros)** selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais d'organisation à la LFG	5 000,00€	CCDS	18 000,00€
Communication, transport, restauration, animation, matériel, trophées, Textile, récompense	5 000,00€		
Récompenses 1 ^{er} : 2 500,00€ 2 ^{ème} : 2 000,00€ 3 ^{ème} : 1 500,00€ 4 ^{ème} au 7 ^{ème} : 500,00€	8 000,00€		
Total	18 000,00€	Total	18 000,00€

ATTRIBUE une participation financière à la Ligue de Football de la Guyane pour un montant de **5 000,00€ (Cinq mille euros)**.

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 2 avril 2026 ;
Vu l'avis du Bureau Communautaire du 16 avril 2026 ;
Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU LE RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1^{er} : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation de la manifestation sportive, « 7^{ème} édition de la COUPE DES SAVANES FOOTBALL » en partenariat avec la Ligue de Football de la Guyane, pour un montant de **18 000,00€ (dix-huit mille euros)** selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais d'organisation à la LFG	5 000,00€	CCDS	18 000,00€
Communication, transport, restauration, animation, matériel, trophées, Textile, récompense	5 000,00€		
Récompenses 1 ^{er} : 2 500,00€ 2 ^{ème} : 2 000,00€ 3 ^{ème} : 1 500,00€ 4 ^{ème} au 7 ^{ème} : 500,00€	8 000,00€		
Total	18 000,00€	Total	18 000,00€

ARTICLE 3 : ATTRIBUE une participation financière à la Ligue de Football de la Guyane pour un montant de **5 000,00€ (Cinq mille euros)**.

ARTICLE 4 : INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 00

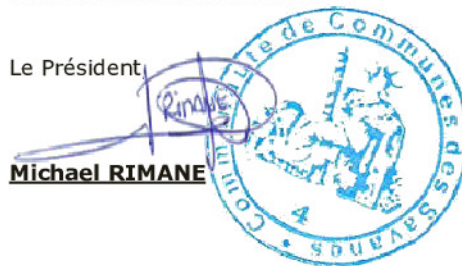
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 avril 2026

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Michael RIMANE



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20260506-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-05-2026

Publication le : 07-05-2026